



Conseil municipal Du 15 décembre 2022

Délibération
C.M. 2022 - 100

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 27

Pouvoirs : 8

Votants :

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULDT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL
M. Olivier BERTHET
Mme Anne COVO
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Françoise ASKINAZI
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
Mme Edith SAGROUN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
M. François-Henri REYNAUD
M. Laurent MONJOLE
M. Arnaud BOSSER
Mme Pauline GEISMAR
Mme Claire LOUVET
M. Christophe WARTEL
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
M. Pierre CAZENEUVE
M. Xavier BRUNSCHVICG
Mme Irène DOUSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 8 décembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Françoise ASKINAZI à Éric BERDOATI, d'Edith SAGROUN à Nicolas PORTEIX, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Pauline GEISMAR à Nathalie MOUTON-VEILLÉ, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

100/ CESSION AMIABLE À L'INSTITUT CURIE DE 24 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT, SIS BUREAUX DE LA COLLINE, À SAINT-CLOUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 3211-14 ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n°2022-00510 reçue le 11 octobre 2022 portant sur un lot de 24 emplacements de stationnement, situé aux Bureaux de la Colline, à Saint-Cloud pour un montant de 280 000 euros hors taxes et hors droits ;

VU la décision de préemption n°2022-450 en date du 30 novembre 2022 ;

VU l'avis de France Domaine en date du 21 novembre 2022 estimant la valeur vénale des 24 emplacements de stationnement à 336 000 euros HT/HD - avec une marge d'appréciation de 10% ;

CONSIDÉRANT que l'Institut Curie doit acquérir 24 places de parking sur la commune de Saint-Cloud suite à la délivrance du permis de construire pour l'extension du site hospitalier René Huguenin qui prévoit un total de 83 emplacements ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un partenariat de portage foncier, la Ville a décidé de céder à l'Institut Curie les 24 emplacements de stationnement préemptés permettant de lutter contre les difficultés de stationnement en centre-ville tout en permettant la création d'un centre de recherche en cancérologie sur son territoire, conformément à l'un des objectifs énumérés à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT le courrier du 23 novembre 2022 par lequel l'Institut Curie consent à racheter les 24 emplacements de stationnement pour un montant de 285 000 euros hors charges et hors droits (ce montant incluant le coût du portage foncier c'est-à-dire la commission et les frais d'actes notariés) ;

CONSIDÉRANT que si le prix de cession est inférieur à la marge d'appréciation du service de France Domaine, il compense le montant de la préemption et des frais annexes engagés par la Ville ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux anciens combattants ;

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la commission des Finances ;



ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE de vendre à l'Institut Curie, sis 26 rue d'Ulm, 75005 Paris cedex, 24 emplacements de stationnement, sis les Bureaux de la Colline à Saint-Cloud (92210), constituant les lots de copropriétés n°10176, 10177, 10273 (ensemble de 3 emplacements), 10279, 10280, 10281, 10282, 10295, 10296, 10297, 10298 (ensemble de 6 emplacements), 10396, 10397, 10429, 10430, 10431, 10479.

La cession interviendra moyennant le prix de 285 000 euros hors droits, taxes et charges.

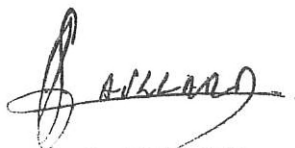
ARTICLE 2 : CHARGE l'étude notariale CMB Notaires, domiciliée 12, rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les frais notariés de cette cession seront intégralement supportés par l'acquéreur.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire ou son représentant, Monsieur Olivier Berthet, 6^{ème} Adjoint au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à cette cession et notamment procéder à la signature l'acte définitif.

ARTICLE 5 : DIT que la recette correspondante sera imputée au budget en cours.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,
le 15 décembre 2022
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD
Secrétaire de séance



Télétransmission en Préfecture le 16 DEC. 2022
Numéro AR. - Préfecture :
22-17832
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
19 DEC. 2022
Acte exécutoire en date du :
19 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.